

AR Prefecture

COMMUNE DE DIGNAC

016-211601190-20260320-D\_2026\_04\_31-DE

Reçu le 26/03/2026

Publié le 26/03/2026

- 10410 -

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Seance du 20 mars 2026

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-six le vingt mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hugo ROUGIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

**D-2026-04-31**

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2026

**PRÉSENTS** : Mmes Elodie CHARRIERE, Edith DUGENEST, Laurence GAILLARD, Anne-Sophie GODIER, Sarah GUYON, Laurence RODRIGUEZ, Marie-Pierre VIGIER, MM. Jordane BONNAMY, David BORDRON, Patrice DHE, Cédric DOUILLARD, Régis DRUJONT, Pierre DUSSAGNE, Jean-François REDON, Hugo ROUGIER

**ABSENT EXCUSÉ** : néant.

Mme Elodie CHARRIERE est élue secrétaire de séance.

**Élections des adjoints au Maire**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après appel à candidature, la liste conduite par M. Jean-François REDON est la seule déclarée. Il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote fait apparaître les résultats suivants :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Nombre de suffrages obtenus : 13

- Liste conduite par Monsieur Jean-François REDON : treize voix (13 voix).

**AR Prefecture**

La liste conduite par Monsieur Jean-François REDON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

- 016-211601180-20260320-D-2026-04-Pr-DP  
Recu le 26/03/2026  
Publié le 26/03/2026
- ✓ 1<sup>er</sup> adjoint au Maire : M. Jean-François REDON,
  - ✓ 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire : Mme Anne Sophie GODIER,
  - ✓ 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire : M. Pierre DUSSAGNE,
  - ✓ 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire : Mme Laurence RODRIGUEZ.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Hugo ROUGIER

